

## **Arrêté n°2022-03-25-02 portant composition de la Commission d'expertise scientifique**

**Section 17-72**

### **La Présidente de l'université de Poitiers**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-11 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 17-72 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-11 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 17-72 – Collège B ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-25-BB de nomination pris par la Présidente de l'université de Poitiers en date du 25 mars 2022 (\*) ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Collège A**

- Monsieur Arnaud FRANCOIS
- Monsieur Philippe GROSOS
- Monsieur Gilles MARMASSE
- Monsieur Sylvain ROUX

#### **Article 2 : Collège B**

- Monsieur Alexis CUKIER
- Madame Alexandra ROUX
- Monsieur Yannis DELMAS
- Madame Amal HACHET (\*)

#### **Article 3 : Publicité et exécution**

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines et arts ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 25 mars 2022

**La Présidente de l'université de Poitiers**

**Virginie LAVAL**

